

## Crans-Montana

COORDONNEES	
Prénom	
Nom	
Rue, N°	
NPA/Ville	
Numéro de mobile	
E-mail	
Nom de membre Ricardo	

POUR LES TRANSFERTS VIA TWINT	
Nom	
Numéro de mobile	

### Paiement des articles vendus

70% du prix de vente obtenu pour les articles déposés seront transférés via Twint ou payés sur place en espèces à la fin de l'événement. (Néanmoins, les commissions de vente de 30% et max. 300.- par article seront reversées au programme d'insertion professionnelle).

### Que se passe-t-il avec les articles invendus ?

- Ils sont récupérés par leur propriétaire à la fin de l'événement
- Ils sont donnés en contribution à Projekt Restwert

Date		Signature	
------	--	-----------	--

En signant ce document, vous confirmez l'exactitude des données fournies et acceptez nos CGV. Vos données personnelles ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Votre adresse e-mail peut, en cas de modification de nos CGV ou services, être utilisée à des fins purement informatives.



## Conditions générales des événements Ricardo POP UP

### 1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales (CG) fixent les relations commerciales concernant la vente d'objets (ci-après : articles) entre le client, les prestataires régionaux de Projekt Restwert (ci-après : Projekt Restwert) et l'entreprise organisatrice Ricardo SA (ci-après Ricardo).

1.2. Projekt Restwert met en vente les articles déposés par les clients lors de l'un des événements Ricardo POP UP et sur la plateforme en ligne Ricardo.

1.3. Les désignations de personnes incluent le féminin et le masculin.

### 2. Constitution du contrat

2.1. Le contrat entre le client et Projekt Restwert n'est conclu que lorsque Projekt Restwert accepte de mettre en vente à des tiers l'article proposé par le client.

2.2. Le client s'engage à fournir de son propre chef des informations exactes quant à l'état de l'article proposé. En remettant l'article, le client reconnaît en être le propriétaire légal ou disposer du droit légitime de le mettre en vente.

2.3. Projekt Restwert est autorisé à refuser tout article ou groupe d'articles selon sa propre appréciation et sans avoir à justifier de motif. Le cas échéant, le client ne bénéficie d'aucun droit à un dédommagement de la part de Projekt Restwert. De manière générale, sont concernés tous les articles interdits à la vente sur Ricardo. Cela inclut tout particulièrement : les médicaments, les animaux, les plantes et les articles à caractère nazi, raciste et/ou d'extrémisme politique. La liste non-exhaustive des articles interdits peut être consultée sur [www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch).

2.4. En déposant les articles, le client accepte les présentes CG. Les CG du client pouvant s'en écarter n'ont aucune validité.

2.5. L'article demeure la possession de son propriétaire pour toute la durée de l'événement Ricardo POP UP. Ricardo et Projekt Restwert ne prennent aucune responsabilité en cas de dommage causé sur l'article lors de son stockage ou jusqu'à sa remise à l'acheteur.

2.6. Lors de l'événement, Ricardo prend en

charge la surveillance de l'article et versera au propriétaire, en cas de vol, un dédommagement à hauteur du prix minimum fixé.

2.7. Le propriétaire est contraint de récupérer sous les plus brefs délais à la fin de l'événement les articles non vendus. Les articles donnés conformément aux dispositions du contrat entreront en possession de Projekt Restwert à la fin de l'événement. Les articles non récupérés deviendront également la propriété de Projekt Restwert.

### 3. Contenu de la prestation

3.1. Projekt Restwert met en vente à des tiers les articles déposés par les clients lors de l'événement Ricardo POP UP et sur la plateforme en ligne Ricardo.

3.2. Vis-à-vis des acheteurs tiers, Projekt Restwert agit uniquement en tant qu'intermédiaire (commissionnaire) ; le client est responsable des éventuelles demandes du tiers en cas défaut de la marchandise (garantie matérielle ou juridique par ex.). Si le tiers porte réclamation contre Projekt Restwert, le client doit indemniser ce dernier.

3.3. Le client peut définir un prix de vente minimum (prix de départ pour une enchère avec augmentation des mises de CHF 1.-). Le client définit dans tous les cas un prix d'achat immédiat qui peut être utilisé par le tiers pour conclure directement la vente.

3.4. Les prestations sont en principe gratuites pour le client. Lorsqu'un produit est vendu, 30% du prix d'achat (dans une limite de CHF 300.00 max.) sont retenus afin de contribuer à couvrir les frais relatifs aux honoraires, aux coûts fixes, aux dépenses d'infrastructure et de personnel.

3.6. La part du prix de vente qui revient au client lui sera remise directement à la fin de l'événement, soit en espèces, soit par virement via Twint.

### 4. Exclusion de responsabilité

4.1. Projekt Restwert décline toute responsabilité en cas de dommages liés aux services qu'il fournit, dans la mesure où la loi le permet.

4.2. Le client accepte que Projekt Restwert ne souscrive pas d'assurance pour les articles qui lui sont remis et le client ne recevra aucune compensation de la part de Projekt Restwert en cas de dommage ou de destruction de l'article.

4.3. Les données publiées sur le site Internet sont vérifiées soigneusement et actualisées régulièrement. La version la plus récente fait foi. Aucune responsabilité n'est assumée quant à leur exhaustivité ou leur exactitude.

4.4. Les données publiées sur le site Internet peuvent être modifiées, supprimées ou complétées à tout moment et sans préavis.

### 5. Protection et traitement des données client

5.1. Les données nécessaires à la transaction commerciale seront traitées par Projekt Restwert et Ricardo, puis conservées aussi longtemps que nécessaire. En matière de traitement et de stockage des données utilisateur, Projekt Restwert et Ricardo respectent les dispositions de la loi suisse sur la protection des données. Pour la prestation des services, il peut être nécessaire que certaines informations du client soient transmises à des tiers.

5.2. En concluant le contrat, le client consent au traitement, au stockage (et à la transmission à des tiers) de ses données par Projekt Restwert et Ricardo.

### 6. Dispositions finales

6.1. Les CG juridiquement contraignantes et constituant une partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur [popup.ricardo.ch](http://popup.ricardo.ch).

6.2. Ricardo peut modifier à tout moment les CG et la gamme de services. Les modifications des CG sont publiées sur le site Internet [popup.ricardo.ch](http://popup.ricardo.ch) en temps utile, avant que ces conditions ne soient mises en application.

6.3. Le présent contrat est régi par le droit suisse.

6.4. Le lieu de juridiction est Zoug (ZG). Sous réserve de fors juridiques (partiellement) contraignants.

(ETAT AU 09.07.2021)